



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 24 septembre 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mercredi 24 septembre 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 22 septembre 2025

Délibération n° 202566 : Autorisation de recours au service remplacement et renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Présents : 10

Laury Lefèvre, Corine Levreaud, Myriam Robitaillié, Elisabeth Bonachera, Cyril Grisvard, Guillaume Védrenne, Fabrice Aragon, Henri Pereira Ramos, Henri Such, Hugues Floury

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : 4

Natacha Floury-Hybertie donne pouvoir à Hugues Floury, Claude Migner donne pouvoir à Corine Levreaud, Patricia Lauriol donne pouvoir à Elisabeth Bonachera, Samantha Dorignac donne pouvoir à Laury Lefèvre

Absent(s) excusé(s) : 1

Isabelle Roberti

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Myriam Robitaillié assistée de Fabrice Aragon

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L452-30 et L452-44 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la **majorité** de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;

- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,

Le 24 septembre 2025

Secrétaire de séance,
Myriam Robitaille



Le Maire
Laury Lefèvre

